

DELC11-052

Communauté de Communes du Pays de Bidache
75 Route de Saint Palais
64520 BIDACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 octobre 2011 à dix neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Bidache dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Robert MALOU, Président.

Étaient présents : MRS. MALOU, BUSSIRON, BORDES, CARRERE, DUBOUE, COHERE, AIME, BOURDALES, DALLEMANE, PECASTAINGS, DIRIBARNE Jean Paul, LARRODE, LASSALLE, PASCOUOU, DIRIBARNE Henri.
Mesdames POUHEY, DULIN, BEHOTEGUY, LAUDUIQUE.

OBJET: Restauration scolaire – Tarifs à compter de la rentrée 2011

Monsieur le Président propose au Conseil d'examiner les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012. Il présente à cet effet le bilan financier (ci-joint) du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2010-2011 et le budget prévisionnel pour l'année 2011/2012.

Il précise que Scolarest, avec qui la Communauté de Communes a choisit de poursuivre sa collaboration pour trois ans supplémentaires, a, dans sa nouvelle offre, présenté une augmentation du prix du repas de 0,03 € HT, et de 0,01 € HT pour les goûters.

Il indique par ailleurs au Conseil Communautaire que le Collège a fait savoir qu'il souhaitait un forfait unique pour 4 jours.

Il propose au Conseil Communautaire une augmentation sur tous les tarifs de 1,5 % afin de maintenir l'équilibre financier de ce service et d'anticiper tout problème pouvant survenir en cours d'année (panne de matériel, aménagement de la cuisine,.....).

TYPE DE TARIF	MONTANT EN € TTC
Forfait collégien ½ pension 4 jours	134,00 €
Prix du repas collégien appliqué pour la tarification des mercredis	2,79 €
Prix du repas pour les élèves occasionnels (externes, stagiaires....)	3,49 €
Prix du repas adultes catégorie 1 (ATTEE, AE, SE, Auxiliaires de vie scolaire, Personnels administratifs de catégorie C, contrats aidés)	2,94 €
Prix du repas adultes catégorie 2, dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 (indice brut 544)	3,45 €
Prix du repas adultes catégorie 3, dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465	4,57 €
Prix de vente du repas aux communes	4,16 €

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes

-Approuve les tarifs de la restauration scolaire mis en place à compter de la rentrée scolaire 2011,

**Pour copie conforme,
Le Président,**

